



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

12230

ARRETE N° V 2024-5

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT

ROUTE DE NANT

(de l'embranchement de Fougayrolles au pont-Vieux)

Nous, Claude VIDAL
Maire de SAINT JEAN DU BRUEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411,

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande du 23 janvier 2024 de l'entreprise AGRI SUD OUEST AR,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement durant les travaux d'élagages de platanes afin d'assurer la sécurité des usagers et des riverains route de Nant,

ARRETONS

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée par feux tricolores et le stationnement sera interdit pour les véhicules légers et les poids lourds sur la route de Nant de l'embranchement de Fougayrolles au pont-Vieux du 31 janvier 2024 jusqu'au 3 février 2024.

En cas d'intervention des secours, la route devra être débloquée.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera valable du 31 janvier 2024 jusqu'au 3 février 2024.

ARTICLE 3 : L'entreprise AGRI SUD OUEST AR se chargera de mettre en place les panneaux de signalisation (balisage par la mise en place de barrières de protection).

ARTICLE 4 : La chaussée et ses abords seront restitués en l'état conformément à l'existant.

ARTICLE 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 6 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Maire de St Jean du Bruel sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Jean du Bruel, le 24 janvier 2024.



Claude VIDAL
Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Claude Vidal', is written over the printed name and title.